

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du vendredi 20 juin 2014

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2014.

Elections sénatoriales 2014 :

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de ses trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

1/ Election du délégué :

Nombre de votants 11 / Nombre de suffrages déclarés nuls 0 / Nombre de suffrages déclarés exprimés 11 / Majorité absolue 6

François DANEMANS : 11 suffrages obtenus

1/ Election du premier suppléant :

Nombre de votants 11 / Nombre de suffrages déclarés nuls 0 / Nombre de suffrages déclarés exprimés 11 / Majorité absolue 6

Jean-Marc LABORIE : 11 suffrages obtenus

1/ Election du deuxième suppléant :

Nombre de votants 11 / Nombre de suffrages déclarés nuls 0 / Nombre de suffrages déclarés exprimés 11 / Majorité absolue 6

Robert MALBOS : 11 suffrages obtenus

1/ Election du troisième suppléant :

Nombre de votants 11 / Nombre de suffrages déclarés nuls 0 / Nombre de suffrages déclarés exprimés 11 / Majorité absolue 6

Antoine PUECH : 11 suffrages obtenus

Délibération : Propriété Le Vernassal – prêt de 145 000.00 euros auprès du Crédit Agricole

Lors de sa séance du 06 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt de 200 000 euros, correspondant à un financement en attente de la revente de biens de la propriété du Vernassal, remboursable sur deux ans.

Pendant la période, la commune n'a vendu qu'une partie des biens et a procédé au remboursement partiel de 55 000 euros.

En conséquence, dans l'attente de la vente du complément des biens, le Conseil Municipal décide de contracter un nouveau prêt d'un montant de 145 000€, selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 145 000 euros (cent quarante cinq mille euros)

Objet du prêt : Acquisition de la propriété « Le Vernassal » - Financement en attente de revente de biens

Durée : 2 ans / **Taux fixe**: 1.60%

Echéances : 1 échéance annuelle de 2320€ et 1 échéance finale de 147 320.00€ / **Frais de dossier** : 140€

Cette délibération est adoptée avec 10 voix Pour et 1 voix Contre

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet. Il est convenu que si, au terme du présent prêt, celui-ci ne peut être remboursé, la commune s'engage à inscrire au budget prévisionnel un prêt amortissable du montant restant dû.

Le Vernassal :

Les conseillers municipaux ont été destinataires préalablement au conseil, d'une note exposant notamment les données de la vente de l'enclos du Vernassal.

Le 5 juin 2014, la commission *Valorisation du Patrimoine et Tourisme* (à laquelle s'est jointe

Colette LABRUNIE) s'est réunie à la Mairie, avant de recevoir ce même soir Jean-Louis et Corine BARRAL.

Le bail est reparti tacitement pour neuf ans le 25 mars 2014.

Il ressort des discussions entre les membres de la commission que :

-la commune ne peut pas porter financièrement plus longtemps le coût de la ferme,
-les locataires doivent poursuivre l'exploitation de la ferme dans des conditions normales, malgré le changement de propriétaire qu'entraînera la vente, et ce jusqu'à l'expiration du bail,
-et que la vente ne doit pas empêcher d'imaginer des conditions d'exploitation de substitution ou la cessation pure et simple de l'exploitation.

Il ressort des discussions entre les conseillers municipaux que :

- il est souhaitable de pouvoir proposer à la vente plus que le strict enclos bâti. Il conviendra de pouvoir proposer une certaine superficie de parcelles non bâties,
- les modalités de la vente (avis de FRANCE DOMAINE, type de publicités etc.) seront étudiées pour la prochaine séance du conseil municipal,
- le bail de Jean-Louis et Corine BARRAL devra faire l'objet d'un avenant, en raison du fait, notamment, qu'ils n'habitent plus la maison d'habitation et que certaines clauses sont obsolètes.

Délibération n° 2 – 20/06/2014 Eclairage Public de l'aire de pétanque – participation du Club

A la demande du Club de Pétanque, les travaux d'éclairage Public de l'aire de pétanque ont été réalisés en liaison avec le Syndicat Départemental d'Energies.

A présent le Club souhaite participer à cet aménagement en versant à la commune la somme de 3000 euros. Le Conseil Municipal accepte cette participation.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part de l'opportunité d'accueillir un spectacle dans le cadre des préalables du Festival de théâtre de rue d'Aurillac. La représentation serait donnée par la compagnie 1WATT le jeudi 14 août à 19H.

Il est précisé que la commune doit prendre à sa charge 60% du coût de la prestation artistique et assurer le couchage et le dîner des artistes.

Monsieur le Maire se rapprochera d'une part du Conseil Général, et du Comité d'Animation d'autre part, afin qu'ils participent financièrement à cette manifestation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant avec l'Association Eclat organisatrice.